

perte des originaux de mes contrats de travail par le syndica

Par AURELIE67290, le 08/04/2013 à 11:41

Bonjour,

Récemment j'ai demandé de l'aide a une organisation syndicale.

J'ai travaillé pendant 8 ans dans une société en CDD, j'ai signé une 20ène de contrat et puis je suis partie.

Je voudrais poursuivre cette société au prud'homme.

L'organisation syndicale après étude de mon dossier, ne veut pas m'aider.

J'ai donc décidé de frapper à d'autre portes pour voir s'il n'y avait rien à faire.

Mon problème est que j'ai confié naïvement les originaux de mes contrats de travail à la première organisation syndicale, et j'ai l'impression qu'ils ne veulent pas ou qu'ils ont égarés mes contrats de travail.

Chaque fois que je les contacte depuis une semaine tous les jours, ils trouvent une nouvelle excuse : les bureaux ferment plut tôt aujourd'hui, un de mes collègue est en possession de vos contrats mais je ne peux pas le joindre, je n'ai toujours pas pu le joindre etc...

Peut-être que je m'inquiète trop vite, mais admettons qu'ils aient perdu mes contrats de travail. Quels sont mes recourt ? Je me demande si je n'ai pas fait confiance trop rapidement.

Par P.M., le 08/04/2013 à 14:13

Bonjour,

Il aurait au niveau de l'étude du dossier été effectivement plus prudent d'utiliser des photocopies...

Je vous conseillerais d'envoyer une lettre recommandée avec AR demandant quand votre dossier sera à disposition pour que voues le récupériez et ensuite, il faudrait aviser en fonction de la réponse...